



Confédération Construction

***Bel*Moustiquaire**

ATTESTATION

TAUX DE TVA DE 6% APPLICABLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION

APPLICATION DU TAUX DE 6% AUX TRAVAUX IMMOBILIERS EFFECTUES DANS DES LOGEMENTS PRIVES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARRETES ROYAUX DU 20 OCTOBRE 1995 ET DU 19 JANVIER 2006 MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N° 20 DU 20 JUILLET 1970 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES SELON CES TAUX.

Le/la soussigné(e) :

adresse:.....N°.....CP:.....Localité:.....

déclare que le bâtiment situé à
la même adresse

ouN°.....CP:.....Localité:.....

dont il/elle est : Propriétaire / Locataire / Usufruitier (biffez les mentions inutiles)

- aura effectivement été occupé **depuis au moins 10 ans** à la première date d'exigibilité de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément à la facture n° SP17 /
- sera effectivement et exclusivement/principalement utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux

Fait à le

Signature du client.

**A RENVoyer A L'ENTREPRENEUR QUI A EXECUTE LES TRAVAUX
OU A REMETTRE LE JOUR DU PLACEMENT.**

Sprl Soft Plume - Belmoustiquaire - Square des Cicindèles 5 - Bruxelles 1170
0479/693 602 - info@belmoustiquaire.be - www.belmoustiquaire.be